

FICHE N°1 : AGENT D'EXPLOITATION DES PISCINES ET MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (MNS)

Le personnel évoluant en piscine est généralement de 3 types :

- ✧ l'agent chargé de l'entretien et du fonctionnement de l'installation.
- ✧ le maître nageur sauveteur (MNS) assisté ou non d'un surveillant sauveteur (BNSSA), aussi appelés éducateur sportif des activités de natation. Ils sont chargés d'assurer la surveillance des lieux de baignade et l'enseignement de la natation.
- ✧ l'agent affecté à l'accueil du public.



I. DEFINITIONS

① Agent chargé de l'entretien et du fonctionnement de l'installation

Il réalise principalement les travaux suivants :

- Nettoyage des installations intérieures et extérieures
- Stockage et préparation des produits de traitement
- Traitement de l'eau de piscine
- Contrôle des qualités physiques, chimiques et microbiologiques des eaux de bassins conformément aux normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines
- Nettoyage des filtres, des bassins, des bacs tampons suivant le type de piscine
- Réalisation de travaux de première maintenance (peinture, électricité, remplacement de luminaires, plomberie...)

Selon le type de piscine (couverte ou découverte), ces travaux seront hebdomadaires ou saisonniers.

② Maître Nageur Sauveteur

Les activités du MNS consistent essentiellement à :

- Surveiller les lieux de baignade
- Porter assistance aux baigneurs en difficultés et assurer les premiers secours
- Enseigner la natation à des publics divers (enfants, groupes scolaires, adultes, femmes enceintes, personnes handicapées...)

Selon la taille de l'établissement, le MNS peut être associé aux activités administratives (accueil du public) et de maintenance du matériel et des installations.

Garant de la sécurité des équipements, il veille à leur entretien courant, à la qualité de l'eau et signale tous dysfonctionnements dont les conséquences peuvent gêner la sécurité ou le confort des pratiquants.

II. VOUS SAVEZ CE QUE VOUS RISQUEZ ?

- **Irritation** des yeux et des voies respiratoires supérieures (nez et gorge), par la présence excessive de chloramines dans l'air. Cette pollution chlorée est favorisée par plusieurs facteurs, les principaux étant la teneur excessive de l'eau des bassins en chlore, le non respect de l'hygiène par les baigneurs et un système de ventilation des locaux insuffisant.
- Exposition à des germes pathogènes pouvant entraîner des maladies telles que les **mycoses des orteils** ou les **spirochétoses**.
- **Irritabilité, fatigue excessive, troubles du sommeil, difficultés de concentrations, stress** liées à l'exposition prolongée au bruit générée par le public présent dans le bassin.
- **Chutes** par glissade liée à la présence d'humidité dans les voies de circulation.
- **Risques d'incendie ou d'explosion** dans le cas où des émanations de chlore et des réactions explosives se produisent suite aux mélanges de certains produits (exemple : produits acides avec produits chlorés, azotés ou facilement oxydables).
- **Risque chimique** puisque les substances et préparations utilisées sont concentrées et susceptibles de provoquer des intoxications graves ou des brûlures par inhalation ou contact avec la peau.

III. PREVENTION : MODE D'EMPLOI...

① Je me forme et je m'informe...

↳ L'employeur est tenu :

- de **former** les agents sur les risques et les moyens de prévention liés aux activités d'éducateur sportif ;
- d'informer les agents quant aux précautions à prendre afin d'assurer leur protection. Doivent être notamment portés à leur connaissance les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter ainsi que des exercices liés à la manipulation des extincteurs ;
- d'informer l'agent des procédures à suivre en cas d'urgence ;
- de former l'agent aux techniques de premiers secours.

↳ Il est **interdit de boire, manger et fumer** sur le lieu de travail.



② Sur le plan collectif...

Dans l'air atmosphérique des piscines couvertes, la réaction du chlore sur les matières organiques forme des produits irritants dans l'air : les chloramines. Cette pollution chlorée est générée par la combinaison du chlorure et de la pollution azotée apportée par les baigneurs. La valeur limite de confort préconisée est de 0.5 mg/m³ (exprimée en équivalent trichlorure d'azote).

Différentes mesures permettent de prévenir les risques d'irritation par les chloramines présents dans l'air :

- le suivi régulier des conditions d'hygiène et de sécurité des bassins : prélèvement d'eau et d'air ;
- la ventilation des locaux et le traitement de l'eau ;
- l'amélioration des solutions techniques de dégazage du trichlorure d'azote ;
- si possible une douche savonnée pour les baigneurs ;
- une bonne conduite des installations, par un personnel formé et qualifié.

Pour les risques de nuisances sonores, il est possible de prévoir une isolation phonique des locaux.

L'entretien des surfaces et des sols (hors eau) permet d'éliminer les germes pathogènes responsables de nombreuses affections cutanées telles que les mycoses ou les verrues plantaires. Un cycle de lavage comprend les phases de pré-lavage (au jet), de nettoyage (brossage avec un produit détergent ou détartrant si nécessaire), de rinçage (jet d'eau ou machine à pression) et de désinfection (arrosier ou jet d'eau additionné de désinfectant).

Les agents doivent disposer :

- de vestiaires équipés d'armoires métalliques individuelles à double compartiment, afin d'y séparer les vêtements personnels des vêtements de travail ;
- des lavabos (équipés de savon et de moyens de séchage), des toilettes et des douches doivent être mis à la disposition des agents (différents de ceux utilisés par le public) ;
- d'un bureau ainsi que d'un local infirmerie. Ces locaux doivent être distincts les uns des autres ;
- d'équipements de protection individuelle maintenus en état de conformité.

③ Sur le plan individuel...

Les agents doivent disposer d'équipements de protection individuels fournis et entretenus par l'employeur, tels que :

- **Sandales ouvertes à semelle antidérapante**
- **protection auditive**, à condition de garder un contact suffisant avec l'extérieur. Des bouchons moulés individualisés équipés de filtres spécifiques permettent de maintenir cette communication.

